



Communauté de Haute-Provence



- EXERCICE 2019 -

RAPPORT SUR LA QUALITÉ

ET LE PRIX DU SERVICE

SOMMAIRE

La gestion des déchets sur la communauté

Préambule

La loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement, met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. Dans cet objectif, la loi précise que chaque maire, chaque président d'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), doit présenter « un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers » à l'assemblée délibérante, puis le mettre à disposition du public.

En application des dispositions du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif à ce rapport annuel, la Communauté de Haute-Provence Pays de Banon propose ici un bilan technique et financier de la compétence déchets exercée en 2019, destiné au public.

Le territoire

La communauté de Haute-Provence pays de Banon est composée de 21 communes et représente une population de 9895 habitants.

Il s'agit d'un territoire particulièrement vaste pour représenter une surface de 496 km².



La collecte

Dans l'immédiat, la collecte des déchets ménagers et celle des déchets d'une manière distincte sur le territoire de chacune des anciennes communes même si quelques adaptations sont intervenues.

Au nord de la ligne bleue la collecte est assurée par les deux véhicules de l'ancienne communauté du pays de Banon ainsi que de son personnel.

Il en est de même sur le territoire de l'ancienne communauté de Haute-Provence où continue à venir son personnel et les véhicules de collecte.



Le fonctionnement

Pays de Banon

Le service est équipé de camions de collecte des déchets ménagers qui assurent également celle des emballages.

Quatre employés sont affectés aux services.

Une cinquième personne assure la surveillance de la déchetterie.

Le transport des bennes de la déchetterie est assuré par une société privée.

La collecte du verre et du papier par le syndicat départemental SYDEVOM.

Le syndicat assure également le transport et les frais de traitement des déchets ménagers.

Haute-Provence

Dans le cadre du programme Life, des points d'apport volontaire ont été installés sur le territoire.

Les P.A.V comprennent quatre colonnes ; l'une pour les déchets ménagers, une autre pour le verre, une troisième pour le papier et une quatrième pour les emballages.

Un camion spécifique, de grande capacité, procède à la collecte et directement à la livraison du chargement.

Deux véhicules traditionnels assurent la collecte des déchets ménagers dans des conteneurs toujours en place.

Le camion empirolle assure le transport des bennes de la déchetterie et six personnes assurent le fonctionnement du service.

Le gardiennage de la déchetterie de Reillanne est assuré par un agent de la commune mis à disposition par celle-ci.

Les modalités de la collecte

Pays de Banon

La collecte est assurée quotidiennement par deux équipes qui se partagent le vaste territoire.

L'éloignement du centre d'enfouissement technique, 40 km environ, impose de recourir à un dispositif de compactage.

La collecte des déchets ménagers terminée, celle-ci est dirigée jusqu'à la déchetterie où se trouve le compacteur, propriété du SYDEVOM.



Photo du dispositif identique à celui en place.

Type de camion qui intervient sur le territoire de Banon

1. Transitant par un quai de transfert



Collecte des OM



Quai de transfert



Traitement



Collectivités adhérentes

Qui collectent en régie pour la plupart ou par un prestataire

SYDEVOM

Reprise en régie du transfert étalée entre janvier 2016 et 1^{er} janvier 2017
Traitement sur des sites privés

Un camion du syndicat, de gros gabarit, dirige ensuite des déchets au centre d'enfouissement technique de Valensole.

Bien entendu, la prestation pèse sur le prix de reviens du service par la nécessité de payer des prestations au syndicat, pour frais de dysfonctionnements mais également les frais de transport et d'amortissement du matériel.

C'est ce même syndicat qui procède également aux vidanges des colonnes aériennes de verre et de papier.



Quant aux emballages ils sont collectés par le personnel de la communauté.

Pour l'instant, le territoire du pays de Banon est équipé uniquement de conteneurs et de colonnes aériennes.

Ancienne Haute-Provence avec Saint-Maime

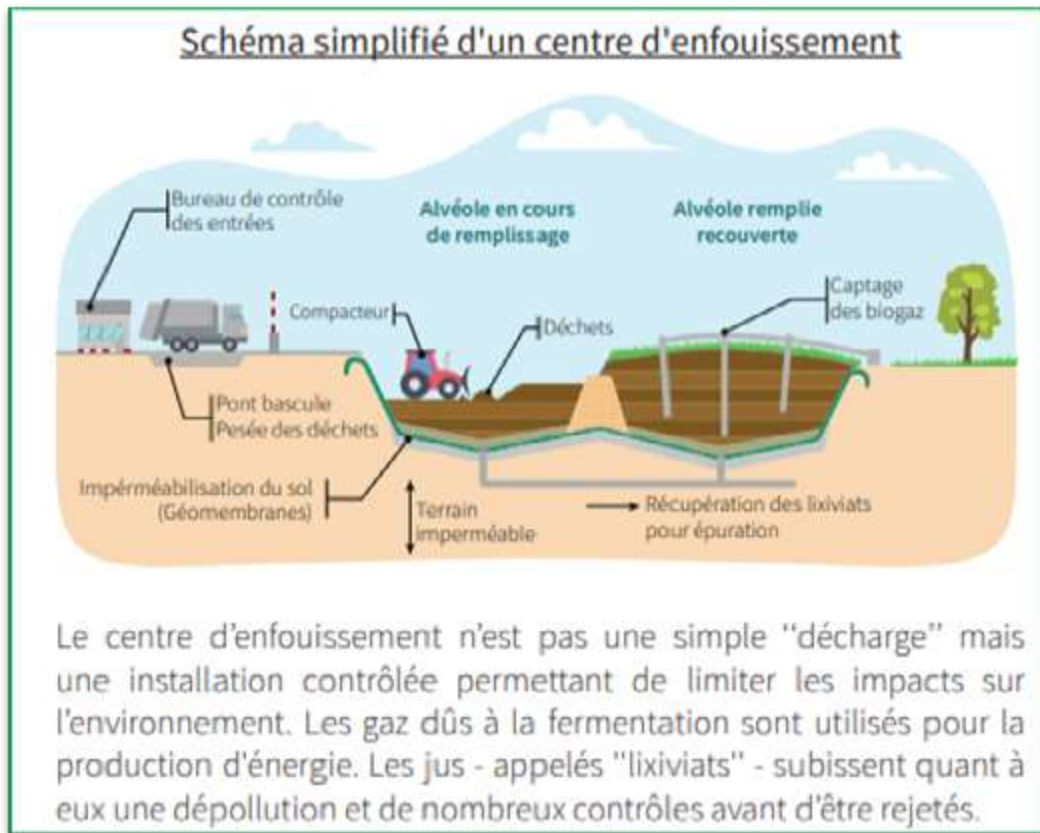
Le programme Life a été l'opportunité d'engager un programme de rationalisation de la tournée afin de réduire le coût de la collecte.

Ainsi les financements ont permis d'installer un certain nombre de points d'apport volontaire, d'acquérir un véhicule spécifique pour la vidange et enfin de financer la déchetterie.

La présence, pour l'instant, de conteneurs impose une double tournée ; celle assurée par le véhicule de la collecte traditionnelle et la seconde par le camion qui assure le vidange tout à la fois des colonnes de déchets ménagers, du verre, du papier et enfin des emballages.



Une fois la collecte terminée, les déchets ménagers sont dirigés directement vers le centre d'enfouissement technique de Valensole.



Il en résulte une économie comme le révèlent les comptes ci-après.



Colonnes semi-enterrées



Colonnes enterrées

Les déchetteries

On compte, sur le territoire la communauté de Haute-Provence Pays de Banon, trois déchetteries et même une annexe située à Villemus.

■ Reillanne

La structure répond un besoin évident dans ce secteur, non seulement pour les habitants de la commune mais également des villages voisins.



Comme précisé précédemment, le gardiennage est assuré par un employé de la commune et sous l'autorité du maire.

La communauté prend en charge tous les frais inhérents aux services notamment l'évacuation des bennes et indemnise collectivités pour la mise à disposition de l'employé.

■ Pitaugier

Initialement installée sur le territoire de la commune de Dauphin sa mise aux normes a conduit les élus de la commune a demandé son déplacement sur l'eau située dans le parc d'activités de Pitaugier.

La mise en du programme Life apportait des moyens financiers pour assurer la réalisation de cette opération.

La déchetterie reçoit des habitants d'une partie du territoire communautaire ; Dauphin, Saint-Maime, Saint-Michel l'Observatoire, Aubenas-les-Alpes et Saint-Martin les Eaux.



La communauté organise des visites avec les groupes scolaires de notre groupement afin de sensibiliser professeurs et élèves sur la question des déchets ménagers.

- **Banon**

La déchetterie, tout étant sur le territoire de Banon, empiète également sur celui de la commune voisine de Montsalier.



L'unité foncière comprend, outre la déchetterie, le pôle bois qui a repris son activité

Le compacteur est installé à la déchetterie et sur ce site que se rendent des véhicules après collecte des déchets.

Collecte des déchets ménagers

TOURNEE D'HIVER : 1 seul camion toute la semaine

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Revest-du-Bion	L'Hospitalet	Simiane (intérieur)	Revest-du-Bion (intérieur)	Banon Dauban
Simiane	Saumane	Simiane (extérieur)	Simiane + Chavon	Vachères
Montsalier	La Rochegiron	Chavon	Carniol	La Rochegiron
Vachères	Revest-des-Brousses	Revest-du-Bion (extérieur)	Banon	Saumane
Revest-des-Brousses	Le Lague	Revest-du-Bion (intérieur)		L'Hospitalet
	Petit Gubian	Redortier le Contadour		Oppedette
	Aubenas	Banon		
	Ste Croix à Lauze			
	Oppedette			
	Carniol			
	Banon			

TOURNEE D'ETE : 2 camions lundi - mercredi - vendredi

lundi		mercredi (tournée haute)	mercredi (tournée basse)	vendredi	vendredi
Banon	Banon	Redortier	Banon	Banon	Banon
Revest-du-Bion	L'Hospitalet	Contadour	Revest-des-Brousses	Revest-du-Bion (complet)	L'Hospitalet
Simiane	Saumane	Revest-du-Bion (intérieur)	Vachères	Simiane	Saumane
Montsalier	La Rochegiron	Revest-du-Bion (extérieur)	Ste Croix à Lauze	Montsalier	La Rochegiron (complet)
	Revest-des-Brousses	Simiane	Oppedette		Revest-des-Brousses
	Vachères	Chavon	Carniol		Vachères
	Oppedette	Cheran			Oppedette
		Banon			

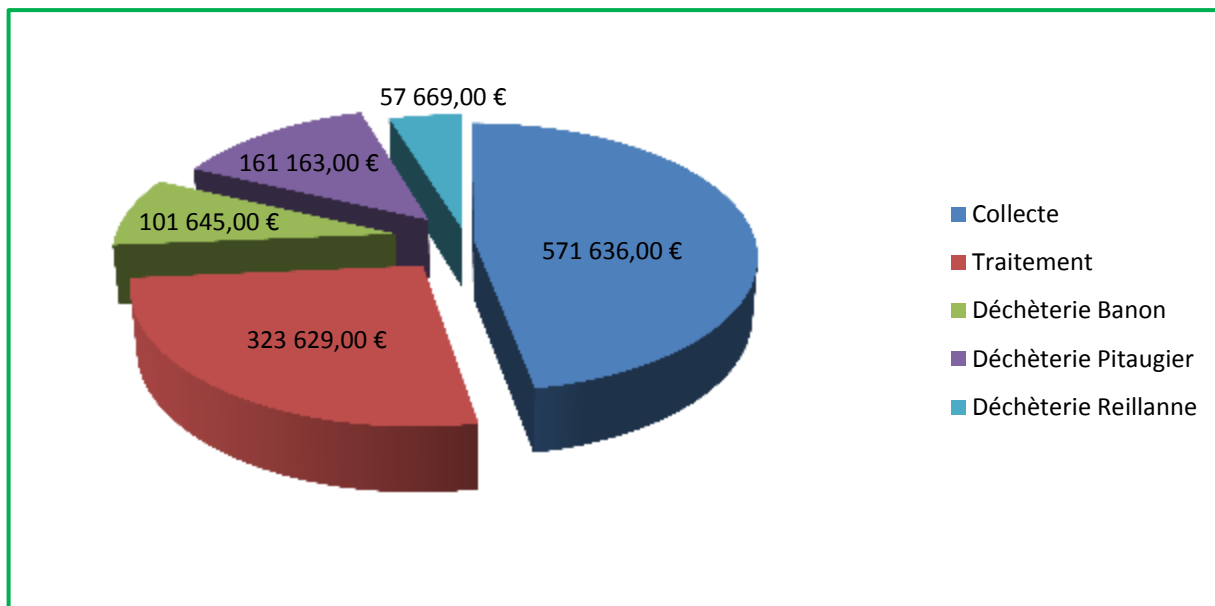
Le compte administratif 2019

Présentation globale des dépenses, complétée par la comptabilité analytique qui permet de mieux appréhender l'origine des dépenses et les éventuelles sources d'économie qui peuvent s'envisager.

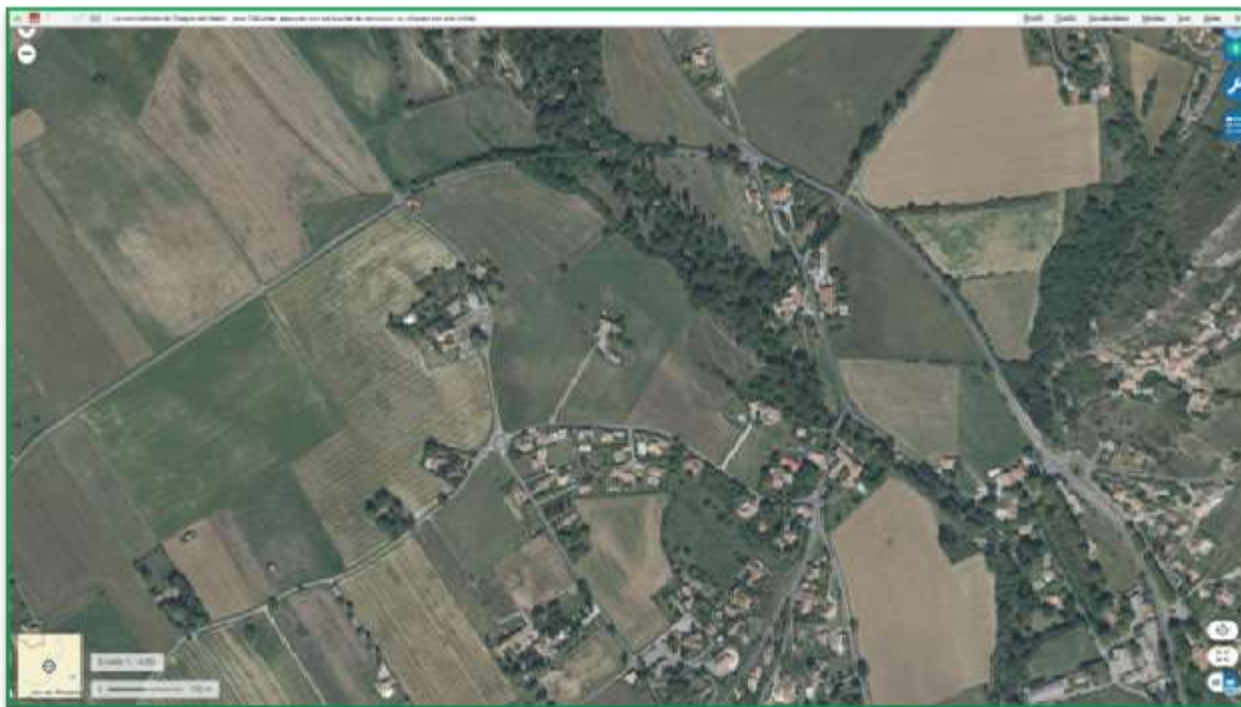
Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
A caractère général	667 390, 09 €	Atténuation de charges	13 008, 59 €
Charges de personnel	413 736, 33 €	Produit des services	176 429, 77 €
Autres charges courantes	222 726, 76 €	Impôts et taxes	1 018 003, 00 €
Charges financières intérêt	8032, 50 €	Produit exceptionnel	153 388, 68 €
Opérations d'ordre	115 147, 27 €	Opérations d'ordre	26 580, 00 €
Total des dépenses	1 430 858, 98 €	Recettes	1 387 410, 80 €
Déficit de l'exercice	43 448, 18 €	Excédent antérieur	193 582, 64 €
Résultat positif au 31 décembre 2019		150 134,46	
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Equipement	35 793, 28 €	Dotations	637, 00 €
Capital emprunt	12 750, 00 €	Excédent	12 783, 81 €
Opérations d'ordre	26 580, 00 €	Opérations d'ordre	115 147, 27 €
Total des dépenses	75 123, 28 €	Recettes	128 568, 08 €
Excédent de l'exercice	53 444, 80 €		
Excédent au 31 décembre 2019		779 402, 18 €	

Comptabilité analytique

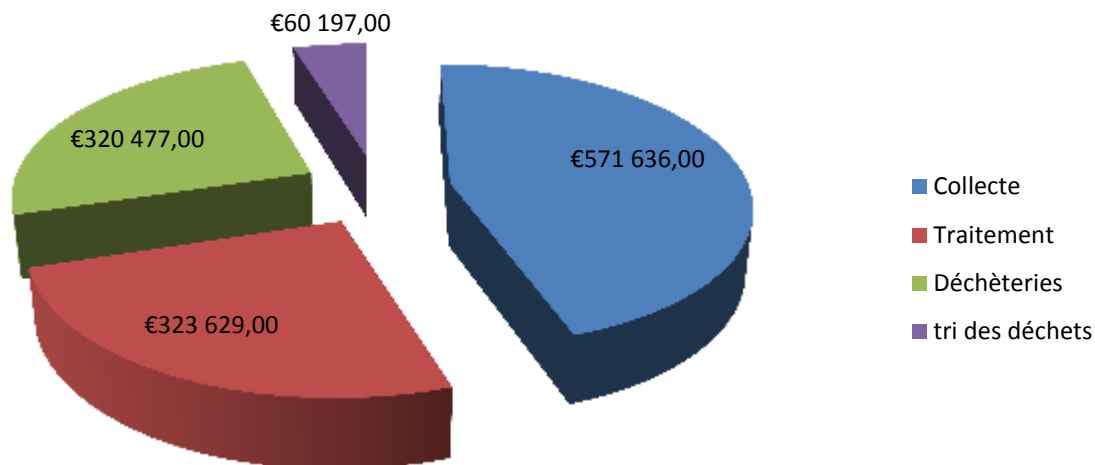
	Secteur de Banon	Ancienne CHP	Saint Maime et Reillanne
Dépenses			
Salaire des agents	187 536, 89 €	213 220, 85 €	18 378, 00 €
Traitement des déchets	165 922, 58 €	157 705, 51 €	
Déchetteries	101 645, 45 €	161 163, 52 €	39 291, 41 €
Tri du verre	11 699, 21 €	2 554, 62 €	
J.R.M	7 512, 86 €	0 €	
Emballages	38 430, 31 €	0 €	
Carburant	28 420, 34 €	44 327, 95 €	
Réparations	26 507, 82 €	44 456, 82 €	
Assurances	2583, 11 €	3 712, 00 €	
Autres		2 492, 84 €	
Sainte Croix à Lauze + Oppedette	2649, 60 €		
Annuités		20 782, 50 €	
Divers frais	8972, 00 €	17 177, 00 €	
TOTAL	581 880, 17 €	725 266, 02 € (avec Reillanne)	
Recettes			
Produits de fiscalité	400 049, 44 €	611 448, 35 €	
Redevances	5 793, 00 €	10 970, 00 €	
Valorisation des déchets	39 252, 44 €	97 930, 72 €	
Ventes d'électricité		5 856, 75 €	
Subvention d'équilibre	51 525, 00 €	98 475, 00 €	
TOTAL	496 622, 88 €	824 680, 82 €	
Résultats	-85 257, 29 €	89 414, 80 €	



Examen des ratios



Les services	Haute Provence / Saint Maime		Pays de Banon	
	Montant	Coût/Habitant	Montant	Coût/Habitant
Coût de la collecte	341 143, 75 €	52, 48 €	256 669, 76 €	75, 56 €
Traitement	157 705, 51 €	24, 26 €	165 922, 58 €	48, 84 €
Déchetteries	161 163, 52 €	24, 79 €	101 645, 45 €	29, 92 €
Verre	2 554, 62 €	0, 39 €	11 699, 21 €	3, 44 €
J.R.M	0 €	0 €	7 512, 86 €	2, 21 €
Emballages	0 €	0 €	38 430, 31 €	11, 31 €
Gravats	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	662 567, 40 €	101, 93 €	581 880, 17 €	171, 29 €



HORAIRES DECHETTERIES C.C.H.P.B

DECHETTERIE DE PITTAUGIER (Jean Luc 06 6452 91 98)

04300 Mane

Lundi-Mardi-Mercredi - Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Fermé le jeudi matin - Jeudi de 14h00 à 17h00

Samedi de 8h00 à 12h00

DECHETTERIE DE BANON (Yoan REYNAUD -06.67.19.86.06

Route d'Apt 04150 Banon

Mardi au vendredi 14h00 à 18h00 (horaires d'été) de 13h30 à 17h30 (horaires d'hiver)

Mardi et samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (horaires d'hiver)

Et 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 (horaires d'été)

DECHETTERIE DE REILLANNE (Julien GRAC - 06 48 90 45 30)

Route du Stade 04110 Reillanne

Lundi-Mercredi et vendredi de 13h30 à 17h00

Samedi de 8h30 à 12h00



La mise en place de points d'apport volontaire doit rationaliser les tournées de collecte, réduire la production de déchets et augmenter le volume du tri valorisé.

Cela va conduire à une évolution des véhicules de collecte notamment d'un ampliroll qui, outre le transport des bennes assurera la collecte du verre et du papier, le camion étant équipé d'une grue